



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur - règlement numéro 239-01-2021

AVIS est par les présentes donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2021, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 239-01-2021 intitulé** « Règlement modifiant le Règlement numéro 239 sur la régie interne des séances du conseil municipal afin de modifier l'article 7 à la suite de l'adoption du nouvel organigramme et l'article 6 afin de respecter la *Loi sur les cités et villes* ».

Ledit règlement a pour objet de modifier l'article 7 à la suite de l'adoption du nouvel organigramme et l'article 6 afin de respecter la *Loi sur les cités et villes*.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la Ville, 11, rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau. Toute personne intéressée peut aussi prendre connaissance du règlement adopté en cliquant sur le lien suivant :

<https://sutton.ca/wp-content/uploads/2021/07/Reglement-239-01-2021-VF-1.pdf>

La version codifiée du règlement peut être consultée au lien suivant :

<https://sutton.ca/wp-content/uploads/2021/07/Reglement-239-version-administrative.pdf>

DONNÉ à Sutton, Québec, ce **9^{ième} jour** du mois de **juillet** de l'an **2021**.

Jonathan Fortin, LL.B.

Greffier et directeur des affaires juridiques